

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tris mois... 9

Poste

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tris mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Mai 1883.

Chronique générale.

La Chambre a adopté le projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 5 millions 300,000 francs pour l'expédition du Tonkin.

Le langage de M. Challemel-Lacour n'était cependant pas de nature à inspirer un vote de confiance; il manquait de clarté, mais les députés se sont laissés entraîner par M. Blancsubé vers le pays des « fantastiques légendes ».

Le Journal officiel contient la nomination au grade de chevaliers de la Légion d'Honneur des maires de Bourg et d'Angoulême. Il convient de faire observer que M. Waldeck-Rousseau revient d'Angoulême, et que M. Margue, son sous-secrétaire d'Etat, est allé à Bourg prononcer un méchant discours devant la statue d'Ed. Quinet, qui n'avait pas lieu de s'attendre à devenir un prétexte à décorations opportunistes.

Les ministres de la République marquent de petits rubans rouges leur passage dans les villes de province, mais cela n'ajoute rien à leur prestige, et les populations que la curiosité avait attirées sur le parcours du cortège officiel n'emportent des cérémonies où on les convie qu'une déception bien motivée. Il faut un grand effort d'imagination pour voir dans M. Waldeck-Rousseau ou M. Margue un représentant de l'autorité telle que le bon sens populaire s'en est tracé l'idéal.

D'après la Patrie, le général Thibaudin aurait déclaré à M. Viette, député du Doubs, qu'il n'attendait qu'une occasion pour reti-

rer son commandement au général de Galliffet.

La police française à Moscou. — Une dizaine d'agents de la police secrète sont, dit-on, partis avant-hier soir pour Moscou, en même temps que le général Pittié et le commandant Fayet.

Plusieurs de ces agents font partie de ce qu'on appelle la police internationale; ils sont déjà allés en Russie.

LES ANARCHISTES.

Depuis quelque temps, des inconnus distribuaient dans certaines casernes, notamment à Saint-Germain-en-Laye, des brochures excitant les soldats à l'indiscipline. Ces individus, qui s'étaient présentés chez divers marchands de vin, restaurateurs et maîtres de garni sous les faux noms de Chatel, Loiseaux, Durantin, Rochevate, quittaient, il y a quelques jours, Saint-Germain-en-Laye et revenaient à Paris.

M. Kuehn, commissaire de police du quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut chargé de découvrir leurs traces. Habilement secondé par des inspecteurs de la sûreté rompus au métier, il fut bientôt sur la piste d'un des principaux affiliés de la bande, un nommé Guyot, anarchiste bien connu, qui s'était réfugié au Raincy où il se croyait complètement à l'abri des recherches de la justice. Interrogé par M. Kuehn, il ne fit aucune difficulté pour désigner ses complices.

C'étaient les nommés Montaut, Cardeillac, Gautier, Lucas, Marjeran et la fille Bailly. Des mandats d'amener furent immédiatement lancés contre eux sous la prévention de tentative de corruption de l'armée.

Le samedi 12 mai, les inspecteurs de la sûreté opéraient l'arrestation des anarchistes Montaut et Marjeran, rue Turbigo. Une heure plus tard, ils appréhendaient dans le même quartier le nommé Gautier. Le soir, des descentes de police eurent lieu dans divers garnis. Elles n'amènèrent aucun résul-

tat, mais le lendemain les recherches de M. Kuehn aboutissaient complètement.

On arrêtait, en effet, passage de la Reuss et boulevard de Strasbourg, le reste des prévenus, les citoyens Lucas et Cardeillac, et la fille Bailly.

Tous ces individus ont été consignés à la disposition du juge d'instruction, qui a ordonné leur incarcération provisoire au Dépôt.

On n'a pas oublié que les anarchistes Montaut, Cardeillac et Gautier étaient les organisateurs de la manifestation de l'esplanade des Invalides. Condamnés par le tribunal correctionnel à trois mois de prison pour provocation à une attaque armée, ils avaient récemment interjeté appel du jugement. Lucas était déjà recherché antérieurement pour pillage de marchandises. Quant à Guyot et à Marjeran, tous deux avaient été signalés maintes fois à la police comme auteurs de placards séditieux.

LA SANTÉ DU ROI.

Les organes de la Révolution rééditent leurs histoires à propos de la santé du Roi. Qu'espèrent-ils? La vérité tôt ou tard se découvre.

La Révolution radicale ou modérée apprendra bientôt à ses dépens que le Roi se porte à merveille...

Il y a vingt-trois ans, dit M. G. Véran, nous étions seul assis à notre table de travail, aux bureaux de la Gazette de France. Un personnage entra et nous apprît, d'une voix altérée par l'émotion, qu'une dépêche reçue à la Bourse annonçait la mort du Roi... Nous répondîmes tranquillement à ce royaliste de peu de foi: « Providentiellement, la mort du Roi est impossible. »

Nous répétons ce mot, aujourd'hui, aux écrivains des feuilles rouges et tricolores, à ceux qui pratiquent l'esprit de la Révolution comme à ceux qui le glorifient: La mort du Roi est providentiellement impossible...

Le Roi se porte bien: il est fort en Celui qui le fortifie.

Prenez acte, Messieurs, prenez acte.

Le Roi sauvera bientôt la France et l'Europe, rendra la paix à l'Eglise et la liberté au peuple.

Le Journal de Genève rapporte le propos suivant, tenu par un libéral, un républicain belge, à un groupe de conseillers municipaux parisiens qui, comme on le sait, ont, durant cette semaine, visité en mission Bruxelles et plusieurs autres villes de Belgique:

« Comment voulez-vous que nous puissions soutenir avec autorité la supériorité de la République sur les autres formes de gouvernement, en présence de ce qui se passe en France! Vos leaders n'ont rien changé à l'ancien état de choses, et ils l'ont aggravé par des crises perpétuelles. On dirait qu'ils se font un jeu de ruiner, dans l'opinion européenne, les institutions démocratiques, et de contraindre les citoyens des pays monarchiques à reconnaître qu'après tout ils jouissent d'une plus grande somme de liberté et de tranquillité. »

Et le correspondant de la même feuille ajoute: que ce langage « désespéré » se tient de tous côtés.

Fête des boulangers. — Hier, saint Honoré, la fête des boulangers, toute la corporation a fêté dignement son patron à Paris. Pendant la journée, on a vu parcourir, dans divers quartiers, des cortèges composés d'ouvriers boulangers. Musique en tête, ils étaient vêtus de leurs plus beaux habits de fête, ayant à la boutonnière l'insigne de la corporation, un ruban vert brodé d'épis d'or.

Hier soir, il y a eu de nombreux banquets dans les divers quartiers.

LE COURONNEMENT DU CZAR.

Nous empruntons au Messenger du Gouvernement, qui se publie à Saint-Petersbourg, les détails ci-après sur le cérémonial du couronnement:

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par Mme Claire de CHANDENEUX.

Devant cette répudiation absolue de son autorité, celle-ci ne vit à prendre d'autre parti décent qu'une attaque de nerfs, à laquelle elle se livra sans retard, avec des cris et des contorsions qui attirèrent auprès d'elle le personnel des cuisines.

Marie, déjà silencieusement agenouillée près du lit de sa protectrice, caressait de ses lèvres la main inerte qui lui était abandonnée.

Penché sur le chevet de la malade, Eugène lui demandait avec ménagement s'il ne lui serait pas doux de recevoir dans son cœur, en cette heure d'épreuve, Celui qui tient en ses mains divines la santé et la consolation.

Ursule, innocente, pieuse, attristée, pour qui la mort n'était guère qu'une délivrance, eut un merveilleux sourire de foi confiante à cette proposition.

La jeune fille comprit aussitôt, se releva, courut prendre au jardin des fleurs, sur une étagère des vases, au mur un Christ, et dressa un petit

autel de ses mains agitées, un autel sur lequel tombaient ses larmes.

Le curé du village, prévenu, apporta bientôt le Saint-Viatique. Quelques habitants du pays suivaient. Ils connaissaient bien peu cette charitable aveugle dont les bienfaits venaient jusqu'à eux, son existence avait été si cloîtrée, à Brix... ils l'aimaient pourtant, parce qu'on la savait bonne, douce et pieuse.

Le digne pasteur, resté seul quelques instants avec sa pénitente, rouvrit la porte pour inviter les habitants du château à s'approcher. Eugène, Marie, les serviteurs, les paysans, vinrent s'agenouiller avec respect pour assister à cette suprême marque d'amour que le Créateur accordait, par sa présence, à sa créature prête à retourner à lui.

A ce moment solennel, un pas lourd s'arrêta derrière les assistants, dont pas un ne détourna la tête. C'était le commandant de Rollezan, dont le visage sombre exprimait une profonde contrariété. Le spectacle, imposant dans son cadre étroit, en pouvait seul contenir l'explosion.

Il était alors presque nuit. La journée s'était terminée dans ces angoisses. Lorsque le pasteur se retira, le commandant et M. Montrel sortirent derrière lui.

— Madame de Brix? interrogea ce dernier.

— Elle sera ici cette nuit... demain matin... le sais-je? répondit M. de Rollezan avec humeur.

— Demain?... seulement demain?...

— Eh! faites donc entendre la vérité à une femme livrée aux couturières, aux bijoutiers, aux tapissiers... C'est un chaos sans nom que son hôtel à Paris! Elle-même est insaisissable.

— Mais ma dépêche?...

— Votre dépêche?... je l'ai aperçue, par hasard, entre un carton de dentelles et une douzaine de cachemires déployés.

— On l'avait ouverte, au moins?

— On l'avait ouverte.

— Eh bien?

— J'ai cherché ma cousine pour me mettre à ses ordres et l'accompagner ici. Elle venait de sortir. Un peu après, j'ai appris qu'Aristide se trouvant à une matinée d'enfants, Mme de Brix était allée pour le reprendre en toute hâte; mais que son fils ayant résisté, elle avait cédé et ne partirait sans doute que par le train de minuit.

— Oh! que dites-vous là?

— Ce que voyant, j'ai pris le parti de venir le premier, au cas où ma présence pourrait être utile.

— Vous avez été bien inspiré.

— Je le vois parbleu bien!... Imaginez la belle figure que je vais faire si Mme Ursule me demande sa sœur! Véridiquement, je devrais répondre: « Elle attend que son fils soit fatigué de sauter dans un bal d'enfants ». Il y aurait de quoi la faire déshériter, cette imprudente cousine, si la pauvre

demoiselle, au lieu d'être une sœur aînée sans fortune, se trouvait être une marraine dans le genre du « cher parrain » de Péronne.

— Qui sait, s'il en eût été ainsi? murmura machinalement le jeune homme, qu'un doute amer assaillait.

— Oh! vous pouvez être certain du contraire! riposta M. de Rollezan, qui dominé, repoussé, furieux, ne voyait pas la nécessité de ménager davantage les illusions de son heureux rival.

— Non, dit Eugène, déjà repentant du soupçon dont il avait effleuré sa fiancée; Mme de Brix, tout à fait incapable de calculs égoïstes, va nous arriver bien chagrine de n'avoir pas voulu croire à mes avertissements.

— Je le souhaite... par amour pour les convenances, conclut durement le vieil officier en rentrant chez la malade.

XIII

Ursule était au plus mal. Au recueillement religieux qui avait accompagné le dernier acte de sa vie chrétienne, venait de succéder une agitation du caractère le moins équivoque.

Son corps s'agitait dans la fièvre; ses mains serraient et rejetaient convulsivement les couvertures; ses yeux ouverts, élargis, sans pensée, roulaient dans leurs orbites; des mots confus échappaient à ses lèvres, où la mort semblait avoir étendu déjà sa sinistre pâleur.

« A sept heures du matin, une salve de 24 coups de canon annoncera l'ouverture de la solennité, pendant que les cloches de la cathédrale d'Ausspensk sonneront à toute volée.

» A huit heures et demie, les membres du corps diplomatique occuperont les places qui leur sont réservées dans la cathédrale.

» Au commencement de la messe, le grand-duc héritier, accompagné de tous les membres de la maison impériale qui n'auront pas suivi leurs Majestés ainsi que des princes étrangers, des dames de la cour et des dames d'honneur, se rendra à la cathédrale.

» Avant le passage du cortège impérial religieux, les prêtres jeteront de l'eau bénite sur le parcours de leurs Majestés.

» Au moment où les hérauts proclameront que tout est prêt, leurs Majestés se rendront dans la salle du trône pour y prendre place. Le cortège se remettra en marche, précédé d'un détachement du régiment des chevaliers-gardes à cheval.

» La fin du cortège se composera des pages de la cour, des maîtres de cérémonies, des baillis de village, des maires des communes polonaises, des délégués de la Finlande, des présidents des corps d'Etat, des députations des régiments de cosaques, des maréchaux de la noblesse, du procureur du Sénat, des gouverneurs généraux et du procureur général du Saint-Synode, suivis de hérauts portant les joyaux de la couronne; puis viendra le couple impérial dans un baldaquin porté par seize généraux aides de camp, assistés par des généraux aides de camp.

» Suivront ensuite tous les autres généraux, aides de camp, les dames de la cour, les représentants de la noblesse russe, les manufacturiers et fabricants. Le cortège sera fermé par un détachement de chevaliers-gardes à cheval.

» Le métropolitain de Moscou recevra leurs Majestés sous le porche de l'église et leur adressera un discours.

» Le métropolitain de Novgorod leur donnera la bénédiction et celui de Kiev les aspergera d'eau bénite.

» Au moment de franchir le seuil de l'église, le couple impérial s'inclinera trois fois devant la porte des Czars. Ils baisseront ensuite les saintes images et prendront place sur les trônes du czar Michaël Feodorowitch et d'Alexis Michailowitch.

» Les joyaux de la Couronne seront ensuite déposés au pied du trône, derrière lequel prendront place le grand maréchal de la cour et les maîtres des cérémonies, ainsi que les autres personnages attachés à la cour et le général commandant le régiment des chevaliers-gardes, l'épée nue.

» Sur l'invitation du métropolitain de Novgorod, l'empereur donnera lecture de sa profession de foi. Après quoi commença la cérémonie du couronnement.

» L'empereur revêtra alors le manteau de pourpre et ceindra la couronne impériale. Dans sa main droite, il prendra le sceptre, et dans sa main gauche le globe de l'empire. Il montera ensuite sur le trône et,

posant ces deux insignes sur un coussin, il fera approcher l'impératrice, qui s'agenouillera devant lui.

» Puis, ôtant la couronne, il en touchera la tête de l'impératrice, la ceindra de nouveau en couronnant en même temps l'impératrice d'une couronne de plus petite dimension. Après avoir revêtu le manteau de pourpre et la chaîne de l'ordre de Saint-André, l'impératrice reprendra sa place sur le trône.

» De son côté, l'empereur saisira de nouveau le sceptre de la main droite et le globe de la main gauche.

» Les chœurs entonneront l'hymne *Longue vie à leurs Majestés*, accompagné de sonneries de cloches et de 404 coups de canons. A ce moment les assistants féliciteront le grand-duc héritier, le saluant trois fois en montant les degrés du trône.

» Après la liturgie, le métropolitain de Novgorod procédera à l'onction de l'empereur sur le front, les oreilles, la poitrine et les mains. Pendant que durera cette cérémonie, les cloches sonneront et 404 coups de canon seront tirés. Le métropolitain oindra ensuite le front de l'impératrice. L'onction aura lieu devant la porte des Czars, par laquelle le couple impérial passera après. L'empereur prendra la sainte communion à la façon des prêtres.

» L'impératrice communiera ainsi que cela se pratique ordinairement. Leurs Majestés remonteront alors de nouveau sur leurs trônes.

» Après avoir reçu les félicitations des assistants, le couple impérial se rendra dans les cathédrales de Blagovitchensky et d'Archangelok, d'où il rentrera au palais.

» Puis suivra le dîner dans le palais anguleux du Kremlin.

» Leurs Majestés dîneront à une table à part. Le corps diplomatique et les autres personnages, qui ne sont pas invités à rester dans la Granovifaja Palata, quitteront alors les salles de ce palais sans tourner la figure vers la porte.

» Le clergé et les personnages appartenant aux deux premières classes se mettront ensuite à table. Pendant ce temps, le corps diplomatique quittera le palais.

» Quant aux personnages de la troisième et de la quatrième catégories, ainsi qu'aux maréchaux de noblesse, aux représentants principaux de la noblesse russe, aux généraux, aux aides de camp, aux secrétaires d'Etat et aux personnages ayant des charges à la cour, ils dîneront sous des tentes placées dans la cour du Kremlin.

» Le dîner terminé, leurs Majestés se rendront dans les appartements intérieurs. Pendant les trois premiers jours qui suivront le couronnement, la ville sera illuminée et les cloches ne cesseront de sonner.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mai.
Le marché est calme; le marché des rentes est toujours très-délicat avec tendance faible pour l'amortissable et le 5 0/0. Le 3 0/0 cote 79.60, l'amortissable 81.20 et le 5 0/0 109.47.
Les valeurs de crédit sont plus fermes. La Banque de France est à 5,410.

Sa voix usée, qui s'en allait déclinant, répéta dans une sorte d'écho plaintif « pas bonne ! » et ce ne fut plus qu'un râle. Elle abandonna le bras qu'elle retenait; sa tête retombe, lourde, sur l'oreiller; ses mains s'étendent une fois encore pour repousser le poids qui l'étrouffait; puis ce fut le silence... puis l'immobilité.

— Prions ! dit Eugène en s'agenouillant près de Marie.

Le commandant fléchit le genou dans l'angle obscur de la chambre mortuaire.

Quelques minutes après, les sœurs de l'école du village entrèrent pour veiller la morte. Eugène se releva, insistant doucement pour relever aussi Marie.

Elle tourna vers lui sa petite figure gonflée de larmes, et secoua négativement la tête.

— Laissez-moi, dit-elle à voix basse; laissez-moi prier près de ma seule amie... jusqu'à ce qu'on me la prenne pour toujours !

— Vous ne pouvez rester plus longtemps, mademoiselle Marie.

— Où voulez-vous que j'aille?... M^{me} Heurtebot me fait peur !

Le ton désolé dont ces paroles furent prononcées, fit tressaillir le jeune homme, tant on y sentait d'instinctive terreur et de souffrance contenue.

— Venez, mon enfant, je le veux, dit-il avec fermeté.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Le Foncier est toujours recherché à 1,340, ainsi que les Obligations Foncières Nouvelles qui donnent lieu à de nombreuses demandes.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie (Petit Foncier) a un marché très-suivi aux cours de 502 et 505.

Les établissements de crédit conservent leurs cours précédents : la Banque de Paris à 1,060, la Banque d'Escompte à 530, le Lyonnais à 565, le Mobilier à 395.

Les valeurs industrielles sont plus lourdes : le Gaz cote 1,365, les Petites Voitures 707.

Le *Financier des Communes* publie sur ces deux dernières Compagnies des études fort intéressantes dont il ressort que l'accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices promet encore de beaux jours à ces Compagnies.

Les valeurs internationales sont calmes.

Chronique militaire.

On annonce la nomination du général Farre à la présidence de la Commission supérieure des chemins de fer. Il sera par suite replacé dans les cadres d'activité et la prochaine promotion ne comprendra qu'un nouveau divisionnaire qui appartiendra certainement à l'arme de la cavalerie.

La mission française qui assistera aux manœuvres de l'armée italienne sera dirigée par M. le général de brigade Fabre, de l'ancien corps d'état-major, qui commande actuellement la 33^e brigade d'infanterie à Châteauroux. Elle comprendra M. le commandant Louis, chef de bataillon d'infanterie breveté, notre attaché militaire à Rome, M. le capitaine d'infanterie breveté Sandherr, du 2^e bureau de l'état-major général, et M. le capitaine breveté Chapel, du 20^e régiment d'artillerie, officier d'ordonnance du ministre de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS Système GIRARD.

Dans le numéro de l'*Echo Saumurois* du mercredi 9 mai, nous annoncions devoir faire connaître le système de l'honorable M. GIRARD, déjà mis en pratique dans le III^e arrondissement de Paris et à Asnières, et nous affirmions que ce système est appelé à opérer des miracles, avec un versement de quelques centimes seulement par année, par les membres des Sociétés de secours mutuels. Expliquons-nous.

Tout d'abord, M. Girard part de ce principe, aussi social qu'il est élevé, que l'on ne vaut que par ses vertus personnelles, que l'on est le propre instrument de sa bonne ou mauvaise fortune, et qu'avec un peu de prévoyance, si le présent nous échappe parfois, par des causes indépendantes de notre volonté, l'avenir peut nous appartenir toujours — par la mutualité, et non par l'aumône; pas même par un recours à l'Etat. L'Etat, c'est moi, disait Louis XIV. Les travailleurs peuvent dire, avec bien plus de raison : L'Etat, c'est nous ! mais à la condition qu'ils s'appartiendront à eux-mêmes, et qu'ils mettront en commun la réserve de leur avenir, c'est-à-dire la cotisation volontaire aujourd'hui, et demain la pension de retraite, sans rien demander à personne qu'à leur propre volonté, sinon les encouragements de quiconque voudra les aider.

L'aumône, sous quelque nom qu'on la désigne, c'est toujours la misère et la dépendance : la Mutualité, c'est la richesse et la liberté !

Qui donc n'applaudirait à de pareils sentiments ? Et sait-on, d'ailleurs, tout ce que les Sociétés de secours mutuels appellent de moralité, en donnant l'exemple de leurs malades traités à domicile, dans le sein même des familles, et sur le denier de leurs propres caisses ? Avec ces Sociétés, point de journées de malades à l'hôpital, point de dépense pour l'administration de l'Assistance publique. L'Enfant, la Jeunesse, l'Age mûr, la Vieillesse même, tout est aidé, secouru, soigné, et même consolé par des amis, par des frères... en mutualité.

Quel principe donc pourrait être comparé à celui de la mutualité que préconise M. Girard ?

Dans les Sociétés de secours mutuels, on opère par le Capital; et le capital est tellement insuffisant à produire, que l'Etat, dans la loi nouvelle, va proposer aux Chambres une subvention de 20 millions,

au lieu de 42, pour les Sociétés reconnues par lui. Et ce ne sera encore qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins. Nous dirons, en effet, dans un troisième article, ce que produisent, par le capital, toutes les ressources réunies des Sociétés et des subventions, une moyenne de pension de 69 fr. 70 c. C'est dérisoire.

Tout autre est le système de l'honorable M. Girard. Il consiste, non plus dans le Capital, mais, entendez bien ! dans l'accumulation des cotisations, multipliées par le nombre des sociétaires en mutualité. De sorte que tout dépend du nombre des adhérents, et que ce nombre se trouve combiné avec la loi de l'assurance sur la vie.

Un exemple va donner l'explication du mécanisme, ce sera celui-là même de la Société de secours mutuels d'Asnières.

En cette année même 1882, M. Girard prend la Société telle qu'elle se compose, après 20 ans d'existence, et dit à ses 300 membres :

« Voulez-vous vous associer, dans telles conditions données, pour assurer une Pension de retraite à ceux d'entre vous qui auront 60 ans d'âge le 31 décembre de l'année courante, comme il adviendra, chaque année, à vous ou à moi ? »

On voit déjà qu'avec le système Girard, toutes les Sociétés de secours mutuels de la France entière pourraient commencer immédiatement, comme celle d'Asnières, l'application de ce système; ce qui est d'un avantage immense.

« Si vous y consentez, et en voyant l'état civil des sociétaires actuels, il en résultera que le 1^{er} janvier 1883 verra surgir 5 pensionnaires, et alors chacun de vous versera pour chacun de ces pensionnaires... (Ici grave attention !) 15 centimes !!! pour toute l'année 1883, ou 15 centimes, vous entendez bien, ce qui fera une totalité de versement de 75 centimes pour l'année entière 1883; et alors chacun de ces pensionnés recevra de vous, si au 31 décembre vous êtes 500 comme vous êtes 300 aujourd'hui, une pension de 75 fr. pour commencer, pension qui ira toujours en augmentant, et qui à la 40^e année s'élèvera à 475 fr. A partir de la 41^e année, et par l'effet de la loi de la mortalité aussi, le pensionné recevra :

» S'il a vingt années de sociétariat, 200
de 24 à 25 ans..... 250
de 26 à 30 — 300
de 31 à 35 — 350
enfin de 36 à 40 — 400

» Supposons maintenant qu'au 31 décembre 1882 la Société se compose de 4,000 membres, et tous les chiffres que nous venons d'énumérer seront doublés. C'est clair comme le jour.

» Et la Société Girard n'empêchera, en aucune façon, la Société mutuelle ordinaire d'opérer.

» Et quiconque sera membre des deux sociétés, cumulera les deux pensions. »

M. Girard se contente d'appeler sa Société une auxiliaire de celles existantes. C'est comme on voit une auxiliaire qui dépasse de cent coudées les Sociétés auxquelles elle vient s'adjoindre et prêter son concours.

Ainsi la Société mutuelle ordinaire d'Asnières ne peut dépasser le chiffre annuel de 60 fr. pour 403 pensions de retraite.

Le système Girard, qui en est à son ébauche, pouvait déjà ajouter 450 fr. à ces 60 fr. au 1^{er} janvier 1883, et, qu'on ne l'oublie pas, avec un simple versement annuel de 45 centimes par tête. O puissance du Nombre !

PAUL PROUTEAU,
De la Société nationale d'Encouragement au Bien.

Hier, 16 mai, les thermomètres placés au nord marquaient 27 à 29 degrés, de 4 heures à 3 heures de l'après-midi.

INSPECTION DES PHARMACIES.

L'inspection des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers droguistes du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1883, à partir du 1^{er} juin, et devra être terminée au 4^{er} octobre.

Sont nommés Inspecteurs des pharmacies pour l'arrondissement de Saumur :

M. M. Peton, docteur-médecin, à Saumur; Gablin, pharmacien, à Saumur; Rivaud, ancien pharmacien, à Saumur.

Les pharmacies des villes d'Angers et de Saumur seront visitées :

4^e Cellés d'Angers, par une commission

Au bruit léger que firent les deux hommes en rentrant, elle tourna vers eux sa tête blême.

— Léonide ? murmura-t-elle. Je veux voir Léonide !

— M^{me} de Brix sera près de vous dans une heure, mademoiselle, balbutia-t-il.

L'agenissant pesa sa main sur sa poitrine, respira par un pénible effort, et d'une voix étre-coupée :

— Dans une heure ! répéta-t-elle, dans une heure, je ne serai plus là !... la mort aura levé tous les voiles... je saurai où est l'erreur... où est la vérité... Pauvre Marie !... dans une heure, le doute qui me torture... à ton sujet... sera la claire lumière... je saurai... je saurai !...

Eugène, doucement, murmurait à son chevet quelques consolantes paroles, pour détourner le courant qui l'entraînait, sans soupçonner que ce courant c'était une préoccupation suprême, un cri de conscience, un devoir à remplir devant la mort.

Ursule étendit les bras, chercha M. Montrel de ses mains hésitantes, et, l'attirant près d'elle, bien près, par un élan où se dépensèrent ses dernières forces :

— Écoutez, souffla-t-elle, vous avez été généreux et dévoué pour la pauvre aveugle... recevez-en un seul mot... mon héritage : celle que vous aimez n'est pas bonne !

composée de : MM. Lieutaud, docteur-médecin, à Angers; Gablin, pharmacien, à Saumur; Rivaud, ancien pharmacien, à Saumur.

2° Celles de Saumur, par : MM. Pelon, docteur-médecin, à Saumur; Raimbault, pharmacien, à Angers; Giffard, pharmacien, à Angers.

Le ministre des finances fait annoncer par les agences officieuses que l'impression des nouveaux titres du 4 1/2 commencera vers le 10 juin.

Le nombre des titres nominatifs dépassera 400,000; les titres au porteur et les titres mixtes atteindront ensemble un chiffre de 3,300,000. Le nouveau titre présentera 22 coupures.

Voilà le commencement des énormes dépenses qu'entraînera la conversion.

M. Tramond (Martial), percepteur des contributions directes à Vitry, est nommé receveur particulier des finances à Baugé, en remplacement de M. Ravanneau, décédé.

TOURS.

La place d'économiste est vacante à l'Hospice général de Tours.

La commission administrative ouvre un concours sur titres pour la nomination à cet emploi.

La population de l'Hospice de Tours (hôpital civil et militaire, hospice proprement dit, quartier d'aliénés) comprend de mille à onze cents administrés.

L'économiste est en même temps préposé responsable à l'asile des aliénés.

Il reçoit pour ce double emploi un traitement annuel de 4,000 fr. pouvant s'élever plus tard à 6,000 fr., chiffre des appointements du précédent économiste.

Les avantages accessoires qui lui sont en outre attribués sont : le logement, l'éclairage, le chauffage et le blanchissage, plus un beau jardin.

Le cautionnement à verser est de 30,000 francs.

Les candidats à cet emploi sont invités à adresser leurs demandes avec pièces à l'appui, et notamment un bulletin signalétique, à la commission administrative, avant le 24 du présent mois.

Mardi matin, un déplorable accident est arrivé à Saint-Symphorien, dans une fabrique de limes.

Un vase que l'on faisait chauffer ayant éclaté, un ouvrier a été tué. Les autres ouvriers qui se trouvaient là n'ont pas été atteints.

COURSES DE POITIERS.

La seconde journée des courses a été aussi brillante que la première. Malgré la chaleur écrasante, beaucoup d'équipages; et, à cause de la chaleur, beaucoup de toilettes claires et de printemps, parmi lesquelles le blanc dominait. Il y avait dans les tribunes plus de monde encore que la veille.

Quatre courses ont été courues. Le PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3,000 fr.) a été gagné d'une demi-tête par *Frégouse*, à M. le duc de Castries, non sans avoir été vivement disputé.

MILITARY. Au départ, une haie est abattue. La course est bien fournie. M. Lambrecht, lieutenant au 33^e d'artillerie, arrive le premier, suivi de près par M. Pichot, capitaine au 20^e d'artillerie. Pas de retardataires. Un officier de chasseurs, tombé au milieu de la course par la faute de son cheval, se relève sans aucun mal.

POULE DE HACKS. — Cinq chevaux sur 15 engagés sont partants, les cavaliers en habit de chasse rouge, course très-intéressante et bien menée. Aucune chute.

Fleur-de-Mai, montée par M. Bisceuil, est arrivée première. *Querida*, montée par M. Reguideo (de Saumur), est arrivée seconde. — Prix cinq cents francs et le charme de la victoire.

PRIX DE LA VIENNE. Steeple-chase. — Prix 2,500 fr., dont 2,000 fr. donnés par les sénateurs et députés de la Vienne et 500 fr. donnés par le Conseil général.

Très-belle course. *Damocles*, à M. Guinebert (de Saumur), est arrivé premier.

Les éloges les plus mérités et des remerciements chaleureux doivent être adressés à la Commission des courses et surtout à son

président, M. Autellet, pour l'organisation irréprochable de ces fêtes hippiques.

LE 2^e PONTONNIERS.

C'était samedi dernier que le 2^e régiment de pontonniers terminait ses exercices de l'école à feu à Poitiers.

Pendant son séjour dans nos murs, dit un journal de cette ville, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de la courtoisie du corps d'officiers, et de l'attitude correcte des sous-officiers et des hommes de cet excellent régiment.

De son côté, la musique, de formation récente, et sous les ordres de son intelligent chef, M. Neermann, nous a fourni à plusieurs reprises, devant le cercle des officiers et sur la place d'Armes, l'occasion de constater et d'applaudir les progrès réalisés depuis l'année dernière.

UN EXEMPLE.

La commune de Trappes, au centre de la plaine de ce nom, sur la ligne de Versailles à Rambouillet, a une population de 800 âmes. Son conseil municipal a voulu construire pour l'école un palais et a emprunté 50,000 fr. à la caisse des écoles. L'édifice n'est pas terminé, et l'on a déjà dépensé 420,000 fr.

Merveilles de l'administration républicaine!

Nous lisons dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Pour un Conseil de révision, la réunion qui forme le jury du Conseil doit-elle se composer entièrement du préfet et des maires de toutes les communes? »

« Tel n'a pas été le cas à Guérande. Le Préfet, venu pour présider les opérations, n'y a pas assisté. »

« Au commencement des opérations, M. Catasse sortit pour déjeuner à l'Hôtel Paquet, laissant les opérations, qui se sont continuées en son absence; mais, mieux que cela, il fit porter, par un exprès, une carte à quatre maires qui assistaient au Conseil (ils étaient tous au complet) pour les prier de venir déjeuner avec lui. Ces quatre maires, qui sont connus pour les maires de quatre communes républicaines du canton, n'ont pas manqué d'aller à ce déjeuner auquel on a parlé beaucoup plus des élections prochaines que d'autre chose. »

« Ainsi donc, il ne restait plus que quatre maires et le major pour faire les opérations. Est-ce que cela est valable? N'est-ce pas là une cause de nullité? »

« Ces messieurs revinrent... quand ils eurent fini. »

« Les opérations étaient arrivées au n^o 440. Ainsi donc, pour les 409 premiers, la visite était nulle, car on a appelé, notamment, le maire de Piriac et celui de la Turballe, plusieurs fois, mais personne n'est venu, et pour cause. »

NANTES.

Nous lisons dans le *Progrès*, de Nantes :

« Une contestation s'était élevée entre M. Martin, adjoint au maire de Nantes et conseiller général, et un officier de l'armée. Cet officier, ayant des explications à demander au magistrat municipal, après avoir fait plusieurs tentatives inutiles pour obtenir de lui un entretien, s'est décidé à se présenter chez lui à une heure matinale où il était sûr de le rencontrer. M. Martin le reçut en effet, mercredi dernier, vers 6 heures et demie, et, après un entretien dans lequel ils ne purent s'entendre, tous deux sortirent pour aller prendre, près d'une autre personne, un renseignement que cette personne devait donner. A la suite de cette démarche, M. Martin traversait la place Royale avec l'officier : là, après avoir pris la précaution de prendre avec lui un témoin, M. H., pour constater l'illégalité qu'il allait commettre, l'adjoint au maire de Nantes donna l'ordre à un agent de police, qui se trouvait sur la place, de mettre en arrestation l'officier qui l'accompagnait, comme s'étant rendu coupable à son égard d'une violation de domicile. »

« L'agent de police trouvant, avec raison, quelques inconvénients à exécuter l'ordre qui lui était donné, demanda à M. Martin de vouloir bien se contenter d'ordonner que l'officier arrêté fût conduit chez le commissaire central, où le magistrat municipal pourrait donner ses raisons. »

« L'officier, tout en protestant contre le procédé inqualifiable et contre l'illégalité dont il était victime, consentit à suivre M. Martin devant le commissaire central, où il fut démontré, par les explications données de part et d'autre, que l'ordre d'arrestation donné à l'agent de police par l'adjoint au maire de Nantes n'était en rien justifié. »

« M. Martin ayant envoyé ses témoins demander des explications à l'officier en question, les témoins de ce dernier ont répondu en son nom qu'il ne consentirait à porter la question sur un autre terrain, qu'à la suite de la décision qui serait prise par les tribunaux compétents, au sujet de l'arrestation illégale dont il avait été victime. »

« Nous ajoutons que jeudi dernier, en effet, une plainte a été déposée au parquet par l'autorité militaire, contre la mesure arbitraire dont un officier de l'armée avait été l'objet de la part d'un adjoint au maire de Nantes. »

L'*Union bretonne* croit savoir que le parquet a refusé de donner suite à la plainte qu'il a reçue de M. le général Zentz, commandant le 44^e corps d'armée.

Il ne faut s'étonner de rien, au temps où nous sommes; nous espérons cependant que cette nouvelle sera démentie. Si les magistrats refusaient de poursuivre un excès de pouvoir aussi scandaleux, il serait vrai de dire qu'il n'y a plus de sécurité pour personne.

LA ROCHE-SUR-YON.

La fièvre typhoïde a heureusement cessé à La Roche-sur-Yon. Elle n'en a pas moins fait trente-cinq victimes au 93^e de ligne. L'épidémie ne s'est point répandue dans la ville; elle est restée localisée dans le casernement qui a provoqué déjà tant de plaintes.

La *Vendée* signale le fait suivant, qui s'est passé, il y a quelques jours, dans une commune importante du Marais de Challans :

« Un instituteur, dans un état complet d'ivresse, s'est présenté la nuit, à la porte d'une auberge, pour faire de nouvelles libations. L'aubergiste, voyant l'état de l'individu, refusa de le laisser pénétrer dans sa maison. Alors celui-ci, sans plus d'explications, tombe à bras raccourcis sur le malheureux débitant et ne l'abandonne qu'à l'arrivée des parents et des voisins de la victime. »

« L'affaire a été étouffée; on a fait de belles promesses à l'aubergiste pour qu'il ne poursuive pas, et grâce à l'intervention de l'un des hommes les plus importants du parti républicain de notre département (surnommé la *petite bête* par ses amis), l'affaire n'aura pas de suites. »

Faire la leçon au Pape et aux évêques et enseigner la morale civique aux mioches ne suffit pas aux magistrats; ils s'enivrent et administrent des corrections aux parents eux-mêmes.

Quelle éducation doivent donner de pareils hommes!

Le cabaretier battu est bien libre de se montrer satisfait; s'il portait plainte, son débit pourrait être fermé sous le moindre prétexte; son silence s'explique.

Mais ce que l'on ne comprend pas, c'est le silence du Parquet. Ce silence montre bien que les magistrats républicains font passer les considérations politiques avant l'intérêt de la morale et de la société.

UN HABILÉ PRÉFET.

La séance se passe à une séance du conseil de révision, dans une contrée où ne fleurit pas l'orange, dit l'*Océan*.

Il s'agit d'un jeune homme, *soutien* de famille, qui ne soutenait personne.

Son père, maire d'une commune importante, jeune encore, n'ayant d'autres infirmités que ses idées républicaines, ayant une fortune respectable et pas la moindre charge... On dit tout bas que ce magistrat n'avait accepté l'écharpe qu'à cette condition : son fils ne ferait pas son service militaire.

Les républicains sont rares dans la contrée, et le député, un garçon très-fort et qui boulangé beaucoup dans son arrondissement, s'était chargé de régler l'affaire. Tout allait bien...

Lorsque la feuille de ce jeune brave passe entre les mains de l'intendant militaire, qui cherche en vain la charge de la famille, on appelle un gendarme; on fait venir M. le

maire, qui connaît tous les jeunes gens de sa commune.

Ce monsieur hésite, balbutie, l'intendant le pousse.

Finalement, M. le maire avoue qu'il avait des raisons particulières pour connaître le jeune homme, puisqu'il était son fils...

Tableau!... Le préfet alors (oh! un préfet de la R. F., il est très-fort celui-là!) se tournant vers l'intendant militaire, s'écria en haussant les épaules : « Que voulez-vous!... Ils sont tous les mêmes, les maires conservateurs!... » Et l'officier d'administration est parti convaincu que le maire de... était un maire conservateur.

Oh! sacripants!... quelle mauvaise foi et quelle hypocrisie!

LA VIGNE ET LE PHYLLOXERA.

Deux colons algériens ont adressé à l'Académie des sciences un mémoire très-intéressant sur les résultats avantageux de la plantation des sables fins de l'Algérie en vignes. Non-seulement ces vignes donnent de très-bonnes récoltes, mais encore elles sont, grâce au milieu dans lequel elles ont été plantées, à l'abri jusqu'à présent du phylloxera. Il n'y a pas là, comme le fait remarquer M. Blanchard, président de l'Académie, une action chimique, mais bien une action physique seulement, résultant de la pulvérisation du sol, laquelle ne permet pas au phylloxera de se frayer un chemin comme il le fait dans les autres terrains. M. Dumas a ajouté que l'on ne peut pas affirmer qu'un sol sablonneux convienne dans tous les cas au développement de la vigne, mais ce que l'on a constaté jusqu'à ce jour, c'est que toute vigne plantée dans un sol de cette nature est mise à l'abri, par cela seul, de l'insecte dévastateur.

UN AMI FIDÈLE.

On trouve maintenant presque dans chaque famille un remède qui est devenu rapidement populaire : ce sont les Pilules Suisses. Avec une boîte, qui coûte trente sous, une famille a un remède efficace et inoffensif, qui lui dure plus d'un mois. Les nombreuses guérisons et les recommandations verbales ont suffi pour établir solidement ce précieux produit. En purifiant le sang, les Pilules Suisses sont efficaces contre la plupart des maladies chroniques.

Théâtre de Saumur.

LES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Tournées Artistiques en France et à l'Étranger

M. Émile MARCK, directeur.

MARDI 22 mai 1883.

Avec autorisation spéciale de M. Émile AUGIER, une seule représentation de l'immense succès de la Comédie-Française

LES EFFRONTÉS

Pièce en 5 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie Française.

Mise en scène de la Comédie-Française.

NOTA. — L'itinéraire de la Compagnie des *Effrontés* étant irrévocablement fixé, il ne pourra être donné qu'une seule représentation.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^o, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MAI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 80	79 65	Est	725	730	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	443	443 75
3 % amortissable	81 05	81	Paris-Lyon-Méditerranée	1500	1510	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	25 505	Est	364	365
4 1/2 %	110	110	Midi	1180	1180	1865, 4 %	517	75 519	Midi	362	362 75
5 %	109 30	109 45	Nord	1935	1935	1869, 3 %	400	401	Nord	369	368 75
Obligations du Trésor	508	506	Orléans	1260	1250	1871, 3 %	392	394	Orléans	364	364
Obligations du Trésor nouvelles	511	510	Ouest	785	780	1875, 4 %	507	507 50	Ouest	363	364
Bons de liq. départementaux	332	328	Compagnie parisienne du Gaz	1360	1362 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	25 236 25	Paris-Lyon-Méditerranée	368	368 50
Banque de France	5440	5440	Canal de Suez	2215	2215	Bons de liquid. Ville de Paris	525	525	Paris-Bourbonnais	364	366
Comptoir d'escompte	980	975	C. gén. Transatlantique	490	487 50	Obligations communales 1879	441	25 447	Canal de Suez	568	568
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1342 50									
Crédit de France	30	38 75									
Crédit mobilier	390	395									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heure	Service	Arrivée	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.														
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)													
8	56	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir.													
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.														
8	21	omnibus.													
9	37	express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	44														
10	24	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.						

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN CLOS DE TERRE ET VIGNE

Situé à la Gravelle, commune de Bagneux, près Saumur.

Joignant MM. Harault, Simon et l'église, et contenant 88 ares environ. On pourrait diviser ce clos par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. TAYRAU, géomètre-expert à Bagneux, et à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (237)

Étude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, successeur de M^e BERNIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
I. UNE MAISON

Située ville de Mirebeau, arrondissement de Poitiers (ligne de Poitiers à Saumur).

Comprenant : salon, salle à manger, cuisine, cinq chambres à coucher, servitudes, écuries, remises, caves, jardin et belles dépendances.

II. FONDS DE COMMERCE
De Négociant en Vins.

Matériel servant à cette exploitation, clientèle et situation excellentes pour un négociant en vins.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun. (322)

Étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ De la Fontaine

Située communes de Ligné et de Léméré, près Chinon (Indre-et-Loire), sur la ligne projetée de Chinon à Richelieu.

Cette propriété comprend : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, eaux vives, terres labourables, prés, vignes et chénevières, le tout en parfait état de culture. Contenance 50 hectares. Détail facile.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (327)

VENTE
APRÈS FAILLITE,
Boulevard Ayrault, à Angers,

Le 28 mai 1883 et jours suivants s'il y a lieu, par le ministère de M^e BÉDANE, commissaire-priseur.

Meubles de salle à manger en chêne sculpté, médaillés d'or à l'exposition du Mans 1880.

Buffet, dressoir, table et chaises, cheminée monumentale.

Meubles de salon et de chambre à coucher, armoire à glace, canapé, fauteuil, piano, chaises, rideaux de lit et de croisées, une belle glace biseautée.

Vins blancs et rouges en bouteilles, cognac vieux.

Au comptant, plus 5 0/0.

Pour visiter, s'adresser à M. GUIRAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

MACHINE ÉLECTRIQUE GRAMME, avec deux régulateurs, ayant fonctionné une année seulement.

A VENDRE IMMÉDIATEMENT
GUIRAL, syndic à Angers.

CHANGEMENT DE DOMICILE

TAUGOURDEAU, entrepreneur de peinture, prévient sa clientèle que son atelier est transféré rue Beaurepaire, n° 22, à côté de l'étude de M^e MÉROUAS, notaire. (340)

Agence des Ventes ET LOCATIONS
L. RENARD
Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE : une maison, deux jardins et deux petits clos de vigne, le tout situé sur la butte des Moulins, très-belle vue.

ON DEMANDE A ACHETER un pré dans la commune de Saint-Lambert, d'une contenance de 53 à 66 ares (renfermé ou facile à renfermer).

RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.
ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.
PLACEMENTS DE FONDS.
S'adresser à l'agence L. RENARD.

CLERC M^e CHAUMIER, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un second CLERC, capable de faire tous les actes courants.

Études de M^e BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours.

A VENDRE
Sur publications judiciaires,
LA
TERRE DES ARPENTIS

Grande propriété en TOURAINE, avec belle chasse,
Sise communes de SAINT-RÈGLE et de SAINT-DENIS-HORS.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours du 19 mai 1883, midi précis.

Cette propriété comprend un vaste château à tourelles avec terrasse, cour d'honneur, orangerie, source d'eau vive dans les caves, jardins traversés par la rivière l'Amasse, servitudes, parc et bosquets devant, bâtiments d'exploitation, etc. Divers corps de ferme, moulin, terres labourables, prés, bois, étangs, vignes, le tout dans un seul ensemble (les bois touchent la forêt d'Amboise) et d'une contenance de

441 hectares 45 ares 54 centiares.

Le château est situé à 4 kilomètres d'Amboise, gare du chemin de fer de Paris à Tours, où tous les trains s'arrêtent.

Le revenu net d'impôts et de frais de garde pendant les sept dernières années a été en moyenne supérieur à 27,000 fr.

MISE A PRIX. . . . 650,000 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements :
A M^e BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours ;
A M^e AILLET et VERNON, notaires à Amboise. (227)

A VENDRE
MAISON et JARDIN
Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur.
S'adresser à M^e veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER
UNE MAISON
Avec GRAND JARDIN
Rue Courcouronne, n° 10.

A VENDRE
1° UNE MAISON, rue d'Orléans, n° 28 ;
2° DEUX MAISONS, rue des Capucins, n° 33 et 35.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour septembre prochain
Rue Beaurepaire n° 37,
MAISON
Composée de onze pièces, six cabinets, écurie, cour et jardin.
S'adresser à M. LE BLAYE, rue d'Orléans, n° 76 bis. (298)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Douve, n° 49.
S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
● fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

L'HYGIÈNE PRATIQUE
Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.
Saumur, imprimerie P. GODET.